



## Territoire d'énergie : nouvelle identité pour la transition énergétique

Vous lisez la première newsletter « territoire d'énergie. » Régulièrement, celle-ci fera le point de l'actualité nationale et locale du secteur de l'énergie, plus particulièrement dans les domaines intéressant les collectivités locales... c'est-à-dire tout ou presque. **Engagé résolument dans la transition énergétique, notre Syndicat d'énergie a développé de nouvelles compétences ces dernières années : production d'énergies renouvelables, réseaux de chaleur, achats groupés d'électricité et de gaz, éclairage public, mobilités propres...**

Ces activités sont amenées à se développer fortement, dans un cadre législatif exigeant, où la production et la consommation d'énergie deviennent de plus en plus locales, tout en contribuant à l'équilibre national. Cet équilibre ambitieux doit également s'inscrire au niveau régional et notre Syndicat y contribue activement, aux côtés de ses homologues, en étroite partenariat avec la Région, désignée par la loi comme « chef de file en matière énergétique. »



Cette newsletter porte notre nouvelle identité : « territoire d'énergie », dont le logo décline la lettre E (Energie) en pales d'éoliennes ou rayons de soleil... Sous cette bannière, nous donnerons plus de visibilité à nos missions, toujours conduites au plus près des intérêts et engagements de nos communes. Nous vous tiendrons régulièrement informés de nos activités mais aussi du cadre national et d'initiatives d'intérêt général.

XXX XXX, Président(e) de ...

## Un nouveau tarif d'acheminement de l'électricité

Les futurs tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité de l'électricité ont été publiés au Journal officiel le 28 janvier 2017. La décision de la CRE prévoit une hausse de 2,71 % pour la partie distribution (70 % du tarif) et de 6,76 % pour le transport (30 %). Le TURPE 5 rémunérera les gestionnaires des réseaux, RTE et Enedis, d'août 2017 à juillet 2021. Depuis 2011, la CRE dispose d'une compétence exclusive pour fixer les tarifs d'utilisation des réseaux.

**Selon la CRE, le tarif représente 40 % de la facture HT des ménages et 20 % de celle des entreprises.** Le niveau du Turpe a été contesté par Enedis puis par la ministre de l'Environnement, qui ont estimé que l'augmentation ne prenait pas assez en compte les impératifs de la loi de transition énergétique, avec des obligations nouvelles comme l'autoconsommation ou les infrastructures pour véhicules électriques, et la rémunération du distributeur.

## Le marché de capacité est entré en vigueur

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le marché de l'électricité est devenu encore un peu plus compliqué... En effet, **conformément à la loi du 7 décembre 2010, les fournisseurs doivent détenir des capacités de production correspondant aux besoins de leurs clients.**

Ce mécanisme est destiné à sécuriser l'approvisionnement, notamment en période de pointe. Et il a un coût, composé à la fois :  
- d'un terme proportionnel à la puissance moyenne nécessaire pour alimenter un site pendant les heures de forte consommation (périodes de pointe) ;  
- et du prix de la « garantie de capacité », fixé par voie d'enchères sur les marchés de gros (à ce jour, elle s'établit à 10 000 € / MW).

Ce coût est répercuté dans la facture des consommateurs. En principe, et c'est l'enjeu du mécanisme, plus la consommation en heures de pointe est forte, plus le surcoût sera élevé. Néanmoins, on observe des coefficients différents selon les fournisseurs et les segments de clientèle.

Chez les petits clients, le surcoût sera indifférencié ou « lissé », alors que les clients des segments C4 et C3 (ex tarifs jaunes et verts) se verront appliquer des coefficients dits « horosaisonnalisés », pénalisant une consommation hivernale élevée. Chez certains très gros clients, la capacité sera facturée au regard de l'obligation réellement constatée, avec une facture de régularisation.



LE MARCHÉ DE CAPACITÉ DOIT PERMETTRE D'ÉQUILIBRER LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN PÉRIODE DE POINTE

## Loi relative à l'autoconsommation d'électricité

Il y a à peine 5.000 foyers qui produisent et consomment leur propre électricité. Récemment adoptée, la loi relative à l'autoconsommation pourrait changer la donne, notamment parce qu'elle autorise l'autoconsommation collective. Ce nouveau modèle, qui intéresse particulièrement la filière photovoltaïque, vise tous les départs basse tension d'un même poste de transformation, afin de permettre « des échanges vertueux d'énergie entre bâtiments résidentiels et tertiaires », a souligné le rapporteur du Sénat. **Le texte prévoit une tarification d'usage du réseau adaptée aux installations en autoconsommation, pour tenir compte des réductions des coûts qu'elles pourraient générer.** Enfin, l'électricité autoconsommée sera exonérée de certaines taxes (CSPE, TCFE) pour les installations inférieures à 1 MW. Un décret est attendu, qui précisera les modalités techniques de mise en œuvre de l'autoconsommation d'électricité.



LES ENREGISTREURS DE TENSION MESURENT LA QUALITE DE FOURNITURE DES USAGERS.

©SDEC

## Electricité : mesure de tension à domicile

Une baisse de l'intensité lumineuse des ampoules, l'électroménager qui fonctionne au ralenti... Autant de symptômes d'une tension électrique insuffisante. **Pour s'en assurer, on peut vérifier, avec son électricien, que la puissance souscrite est suffisante ou que ses appareils électriques sont bien répartis pour équilibrer le réseau domestique.** Ensuite, le problème doit être signalé à son fournisseur d'électricité afin que l'état du réseau soit vérifié. Si le problème persiste, le syndicat peut poser, gratuitement, des enregistreurs de tension.

### Détection des problèmes

Plusieurs syndicats d'énergie (SDEC 14, SICECO, SIEEEN...) ont lancé une campagne de diagnostics de la qualité de fourniture d'électricité chez les particuliers. Les résultats permettent d'identifier les foyers qui ne bénéficient pas d'une qualité suffisante, y compris dans des conditions de charge importante pour les réseaux.

Cette mission s'inscrit dans le cadre du contrôle de l'activité du concessionnaire Enedis.

### Quelles solutions ?

Si l'enregistreur démontre l'existence d'une contrainte de tension, le syndicat d'énergie étudie avec Enedis comment procéder au renforcement du réseau électrique afin d'améliorer la qualité de la fourniture. Pour en savoir plus : [www.sdec-energie.fr](http://www.sdec-energie.fr), [www.siceco.fr](http://www.siceco.fr), [www.sieeen.fr](http://www.sieeen.fr).

## Jean-François Carencio, nouveau président de la CRE

Jean-François Carencio a été nommé président de la Commission de régulation de l'énergie, par un décret daté du 16 février 2017. Précédemment préfet de la Région Ile-de-France, ce diplômé d'HEC et de l'ENA, a fait l'essentiel de sa carrière dans le corps préfectoral (secrétaire général de la préfecture des Yvelines, préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, du Tarn-et-Garonne, de Guadeloupe, de Haute-Savoie, de la région Rhône-Alpes). Il a travaillé plusieurs reprises avec Jean-Louis Borloo, d'abord au ministère de l'Emploi, puis, au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et enfin au ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

**Comme directeur de cabinet du Ministre, il a été l'un des artisans du Grenelle de l'environnement.**

Il prend ses fonctions au lendemain d'une différence d'appréciation entre la CRE, Enedis et le ministère de l'Environnement, portant sur le tarif d'acheminement de l'électricité (Turpe 5), fixé par le régulateur à un niveau trop bas selon le gestionnaire de réseaux et le gouvernement.



JEAN-FRANCOIS CARENCIO, PRESIDENT DE LA CRE

©CRE

## Plans d'action avec l'ADEME

Les partenariats avec l'ADEME se déclinent parfois en contrats territoriaux. **Ils confient à un opérateur territorial le soin de faire émerger des projets vertueux et de les accompagner dans leur développement.** Exemples.

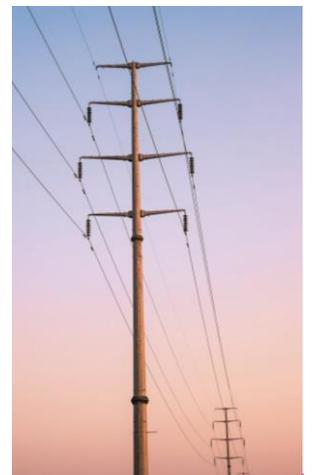
### Contrats territoriaux : chaleur renouvelable

Dans l'Hérault, une quarantaine d'unités de production de chaleur sont visées, dans des collectivités de différentes tailles, avec du bois énergie ou du solaire thermique.

En Haute-Vienne, c'est un contrat de développement des énergies renouvelables en gestion déléguée qui a été récemment signé. L'ADEME confie au Syndicat d'énergie la gestion des subventions (Fonds chaleur), ce qui permet de par exemple regrouper des projets de taille modeste pour leur permettre de bénéficier de ressources jusqu'ici réservées à de grandes installations. 20 opérations sont attendues d'ici 3 ans.

### Déchets : contrats d'accompagnement

Dans la Nièvre, le contrat porte sur les déchets et l'économie circulaire. Il assigne 3 objectifs au Syndicat: réduction de 3 % du poids des déchets ménagers, porter la valorisation à 80 % en développant la filière, réduire le taux d'enfouissement de 10%. L'efficacité et la pertinence de certains équipements ont été remises en cause, ce qui a conduit à une meilleure maîtrise des coûts et une diminution des quantités de déchets en améliorant notamment leur taux de valorisation.



# 531 TWh

EN 2016, LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ FRANÇAISE A DIMINUÉ D'ENVIRON 3% EN 2016, A 531,3 TWH. EN BAISSE : LE FIOUL, LE NUCLÉAIRE ET LE CHARBON. EN HAUSSE, LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LE GAZ.

SOURCE : RTE

**En 2016, la lutte contre la précarité énergétique a marqué le pas, avec seulement 40.726 logements de foyers précaires rénovés. En décembre, 7.000 nouveaux dossiers de rénovation ont été déposés (+17 % par rapport à 2015), une accélération à confirmer en 2017.**

*Programme Habiter mieux, rapport annuel de l'ANAH*

©Territoire d'énergie - Adresse

Téléphone - Site

Directeur de publication et de la rédaction : XXX XXX, fonction